



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتارية  
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

Secretariat  
B. P. 3243

اديس ابابا \*.\* Addis Ababa

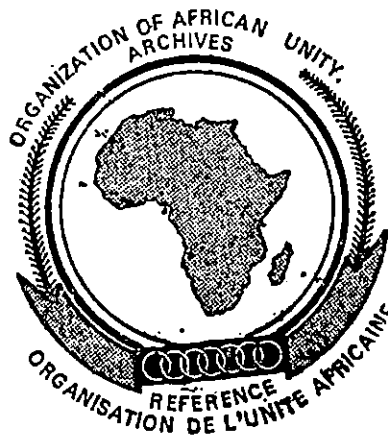
CONSEIL DES MINISTRES  
Vingt-cinquième Session Ordinaire  
Kampala, 18 - 25 Juillet 1975

CM/659 (XXV)

RAPPORT SUR LE PROBLEME DES REFUGIES AFRICAINS

CM0659

MICROFICHE



RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU BPERA  
DE FEVRIER A JUIN 1975

I. INTRODUCTION

1. En présentant le présent rapport d'activités à la 25<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, le BPERA aimerait souligner les problèmes auxquels il s'est heurté dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées, mettre l'accent sur les effets défavorables que ces problèmes ont sur son efficacité et exprimer son point de vue sur la manière de surmonter ces difficultés. Le Secrétariat espère que le présent document servira de base pour un débat général et échange d'opinions des Etats membres sur les problèmes relatifs à l'aide à apporter aux réfugiés africains et que la formulation des propositions concrètes sera confiée à la Commission des Dix de l'OUA sur les Réfugiés.

2. Le présent rapport couvre les activités du BPERA pour la période précitée, c'est-à-dire de février à juin 1975 dans les domaines de l'Education et du Placement, la mise en oeuvre par le Bureau des Résolutions adoptées par la 24<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA ainsi que les informations jusqu'ici reçues concernant les programmes élaborés par la Communauté Internationale pour aider au rapatriement et à la réinstallation des réfugiés provenant des anciennes colonies portugaises.

II. PLACEMENT ET EDUCATION

3. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Bureau a poursuivi ses activités normales, celles de placer les Réfugiés Africains en Afrique et de leur venir en aide dans la poursuite de leur éducation.

4. Dans le domaine du Placement, le nombre des demandes de réinstallation en Afrique adressées au Bureau par les réfugiés africains n'a pas excédé le chiffre normal enregistré par le Bureau dans les années précédentes. Le Bureau a reçu quelques offres d'emploi de la part de certains Etats membres et des organisations telles que le CAFRAD à Tanger (Maroc) et l'UNESCO, cependant le recrutement des réfugiés proposés par le Bureau n'est pas encore définitivement décidé. Il faudra toutefois souligner le fait que le placement dans l'emploi en Afrique des candidats du Bureau continue d'être aussi difficile que par

5. Dans le cas de l'offre de recrutement des réfugiés africains faite par le CAFRAD, la décision définitive dépend de l'acceptation des offres par les candidats désignés par le Bureau. Malheureusement, les réfugiés concernés ont manifesté un manque regrettable de coopération pour n'avoir pas communiqué, au moment de la rédaction du présent rapport, leur décision ni au CAFRAD ni au Bureau.

6. En dépit de la décision de l'UNESCO de suspendre tous nouveaux recrutements, cette organisation a fait une dérogation en faveur des candidats réfugiés dont le Bureau a présenté les dossiers. A cet égard, il faudra mentionner avec une profonde gratitude que le placement éventuel des réfugiés concernés a été rendu possible par le consentement des Gouvernements des Républiques du Burundi et du Tchad de faire recruter les réfugiés désignés sur leurs quotas nationaux au sein de l'UNESCO.

7. Le Gouvernement de la République Populaire du Congo a offert un poste d'enseignant à un réfugié angolais qui a bien voulu accepter l'offre et qui occupera le poste au mois de septembre prochain.

8. Il faut dire que quelques Gouvernements africains ont recruté des réfugiés qui en ont fait directement la demande aux Ministères compétents. Bien que ce geste représente une contribution positive à la solution du problème des réfugiés, le Secrétariat estime qu'une attention particulière devrait être accordée aux demandes d'emploi transmises par le canal du Bureau. La suite favorable de la part des Etats membres aux dossiers présentés par le Bureau aura un effet positif quant à la confiance au Bureau dans les milieux des réfugiés et réhaussera l'autorité du Bureau auprès des organisations internationales et des institutions bénévoles qui s'intéressent au problème des réfugiés.

9. Le BPERA étant essentiellement créé pour s'occuper des cas individuels de réfugiés, il ne serait pas déplacé de mentionner ici le geste généreux du Gouvernement de la République du Rwanda qui, grâce à l'intercession du Bureau, a accepté que l'un de ses réfugiés réintègre la communauté nationale. Il faudra également citer l'assistance fournie par le Bureau dans le rapatriement librement consenti de quatre réfugiés angolais et mozambicains des République du Ghana et de la Guinée Equatoriale dans leurs pays d'origine.

10. Dans le domaine de l'Education, le Bureau a reçu, au cours de la période couverte par le présent rapport, plus de cent cinquante demandes de bourses et d'assistance financière des étudiants réfugiés. Le Bureau devenant de plus en plus connu des réfugiés à la recherche de bourses, le nombre des demandes augmente tandis que les offres de bourses des Gouvernements africains et des Organisations internationales demeurent stagnantes. La seule nouvelle offre de bourses a été celle de cinq bourses accordées par le Comité Soviétique de Solidarité Afro-Asiatique aux réfugiés africains.

11. Il faudra souligner à cet égard que même lorsque les Gouvernements africains offrent généreusement des bourses aux réfugiés, il intervient généralement un retard entre l'offre et sa matérialisation. La soumission des dossiers des réfugiés aux fins de sélection par les Gouvernements donateurs n'est généralement pas suivie d'accuser de réception et bien que les offres aient été faites, les bourses demeurent inutilisées.

12. Les demandes qui parviennent au Bureau soulèvent un nombre considérable de problèmes relatifs au lieu des études, notamment dans le cas des réfugiés désireux de faire des études technologiques, enseignement qui n'est pas dispensé par les institutions africaines d'études ainsi que les frais de voyage des étudiants réfugiés mariés avec les membres de leurs familles au lieu de leurs études et le paiement des allocations familiales de même que l'établissement de passeports et des autres documents de voyage.

13. Le Bureau estime que bien que les réfugiés doivent être encouragés à poursuivre des études qui puissent augmenter leurs chances de trouver un travail sur le marché de l'emploi en Afrique, les abus de cette pratique doivent être limités autant que possible et les réfugiés doivent être encouragés à faire leurs études en Afrique.

14. En ce qui concerne les frais de déplacement des familles des étudiants au lieu de leurs études, le Bureau ne devrait les supporter que dans le cas où les deux époux ont été inscrits pour les études. Le Bureau ne peut pas subventionner un partenaire non-étudiant compte tenu

des ressources limitées dont il dispose. Le Bureau doit cependant prendre en charge les frais de voyage des enfants qui n'ont pas atteint l'âge scolaire au cas où leurs deux parents seraient inscrits dans une institution d'enseignement.

15. Il faudra dire à cet égard que le HCR qui s'occupe de tous les aspects du problème des réfugiés et non uniquement du placement et de l'éducation comme c'est le cas du BPERA, place les membres non-étudiants des familles de réfugiés boursiers dans le cadre de son programme spécial d'Assistance.

16. Toujours dans le domaine de l'Education, le BPERA a participé à Accra à la Réunion du Comité de Sélection du Programme de Bourses des Universités Inter-Africaines (INTERAF) où il a présenté les dossiers de quarante-deux étudiants réfugiés. Il a également parrainé la liste de cinquante-six réfugiés Rwandais dont les dossiers ont été introduits par les autorités de l'Université Nationale de Bujumbura. De ce nombre total, 68 places universitaires désassorties de bourses ont été réservées aux réfugiés. Trente candidats n'ont pu être placés dans les institutions à cause de l'inflexibilité des critères d'admission des Universités Africaines, critères que la plupart des réfugiés ne peuvent réunir et aussi en raison du manque de places dans les Universités, ce qui milite contre l'admission des étrangers. Il est à rappeler que le Conseil des Ministres avait antérieurement lancé un appel aux Etats membres de faciliter l'admission, sur une base de pourcentage, des réfugiés dans les institutions d'éducation et de formation.

.../

17. Il faudra mentionner à cet égard que l'Association des Universités Africaines qui prend en charge les frais d'études de la majorité des étudiants proposés par le Bureau, connaîtra prochainement une grave crise financière. USAID qui finance en ordre principal le Programme de Bourses de l'Association, a notifié au Secrétariat Général de l'Association qu'il arrêtera ses subventions dès le début de l'année académique 1976-1977. Une telle mesure affectera sensiblement les moyens dont dispose le Bureau pour venir en aide aux réfugiés dans le domaine de l'éducation.

18. Il serait en conséquence conseillé aux Gouvernements africains de contribuer davantage au Programme de Bourses de l'Association étant donné que les nationaux des Etats indépendants d'Afrique en bénéficient et que le Programme vise à la consolidation de l'Unité Africaine et à l'entente.

19. Le Conseil des Ministres serait intéressé de savoir qu'une autre source de financement des fonds du Programme de Bourses de l'Association est le Ministère du Royaume Uni pour le Développement d'outre-mer bien que des négociations soient en cours avec d'autres pays afin d'internationaliser le soutien financier au Programme. Il faudra faire remarquer cependant que les Gouvernements Africains aussi contribuent indirectement au Programme au moyen de primes et de subventions à leurs universités respectives et directement en prenant en charge les frais de voyage de chacun des étudiants qu'ils proposent.

20. Dans le domaine de la Protection Juridique, le Bureau s'est heurté à de très sérieux problèmes pour trouver un autre pays d'asile aux réfugiés qui, pour diverses raisons, avaient été détenus ou qui avaient été considérés comme des éléments indésirables par leur premier pays d'asile. Les Etats membres se sont montrés très peu disposés à accepter sur leurs territoires, les réfugiés qui se seraient mal comportés dans les pays voisins. Très souvent, les pays auxquels il est demandé d'accueillir de tels réfugiés demandant au Secrétariat d'indiquer les raisons qui ont motivé l'expulsion du réfugié concerné. Le Secrétariat étant rarement informé de ces raisons, sa tâche de trouver une solution au problème devient très difficile.

21. Une autre difficulté de premier ordre qu'il faudra mentionner ici est la question de passeports des réfugiés. Il y a eu plusieurs cas de réfugiés auxquels des Documents de Voyage des Nations Unies ont été établis par

.../.....

un premier pays d'accueil et qui devaient se rendre dans un autre pays, soit pour un emploi soit pour les études à un moment où la validité de leurs documents a expiré. Dans de telles circonstances, le pays d'accueil du réfugié concerné refuse généralement de proroger la validité du document ou de prévoir "une clause de retour" faisant en sorte que le réfugié perd sa chance de prendre le travail qui lui est offert ou de poursuivre ses études.

22. Dans le souci de surmonter de telles difficultés, le Secrétariat propose que l'absence d'une "clause de retour" dans le document de voyage du réfugié ne doit pas constituer un obstacle à l'accueil du réfugié. Le nouveau pays d'accueil doit en outre examiner la possibilité de délivrer au nouveau réfugié un document de voyage.

23. Un autre moyen que le Conseil des Ministres voudra bien examiner est l'établissement de passeports ou de laissez-passer spéciaux de l'OUA aux réfugiés.

24. Les réfugiés étant obligés de se déplacer continuellement à la recherche de l'emploi ou de l'éducation, l'importance de ce qui précède ne peut être surestimée. Le Secrétariat est particulièrement anxieux de connaître le point de vue des Etats membres sur ce sujet et de recevoir leurs directives par le canal de la Commission des Dix sur les Réfugiés.

### III. MISE EN OEUVRE DES RESOLUTIONS

25. Le Conseil des Ministres réuni en sa 24<sup>e</sup> Session Ordinaire avait adopté quatre résolutions concernant le Règlement Intérieur du Comité de Coordination du BPERA, le retrait de "Tropical Africa Refugee Service" (TARS) du Comité de Coordination du BPERA, la Journée des Réfugiés Africains et le Rapatriement volontaire des Réfugiés Africains.

26. Le texte de la résolution concernant le Règlement Intérieur a été communiqué à tous les membres du Comité de Coordination tandis que TARS a été officiellement saisi de la décision du Conseil des Ministres. Il a été en outre demandé au TARS d'honorer les engagements financiers qu'il avait pris vis-à-vis du BPERA avant de se retirer du Comité de Coordination. Le Secrétariat attend jusqu'ici la réponse du TARS.

27. Eu égard à la résolution sur la Journée de Réfugiés Africains (CM/Rés.398(XIV)) le Bureau a communiqué le texte ainsi que le Programme proposé pour la célébration de la Journée à tous les Etats membres de l'OUA. Le Bureau a particulièrement demandé aux Etats membres" de mettre sur pied des comités composés des Ministres des Correspondants nationaux BPERA, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, des organisations Internationales et non-gouvernementales intéressées au problème des réfugiés afin de mettre en exécution, dans la mesure du possible, le programme établi par la Commission des Dix sur les réfugiés pour marquer la Journée pour la première fois le 20 Juin 1975". Le Bureau s'est d'autre part mis en rapport avec ses Correspondants nationaux et les membres du Comité de Coordination pour solliciter leur participation active aux préparatifs et aux festivités.

28. Le Secrétariat n'est pas encore en mesure pour le moment de faire un rapport circonstancié sur les activités qui ont marqué la Journée dans les divers pays les Correspondants Nationaux du BPERA, à l'exception de ceux du Ghana, du Niger et du Sénégal n'ayant pas donné suite à la dépêche que le Bureau leur a adressé après le 20 Juin 1975 pour recueillir de telles informations. Le Bureau ne peut que faire un compte rendu incomplet sur les activités qui ont marqué la Journée des Réfugiés Africains.

29. En République du Ghana, le Ministère des Affaires Etrangères a publié un communiqué de presse pour informer la population sur le problème compliqué qui est celui des réfugiés en Afrique. La République du Ghana a dignement profité de l'occasion pour ratifier la Convention de l'OUA Régissant les aspects Spécifiques du Problèmes des Réfugiés en Afrique portant ainsi à seize le nombre des ratifications. Il est à rappeler que la Convention a été déjà ratifiée par les pays suivants : Algérie, République Centrafricaine, Congo, Dahomey, Ethiopie, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan, Togo, Zaïre et Zambie.

30. En République du Niger, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a prononcé un important discours dans lequel il a évoqué tous les aspects du problème des réfugiés, discours qui a éveillé la conscience du public au problème.



31. En République du Sénégal, divers programmes d'activités ont été organisés par les autorités du Gouvernement, activités qui ont duré trois jours avec la participation active des étudiants et de la Croix Rouge Sénégalaise. Les organes d'information ( la presse, la radio et la télévision ont mené une campagne massive pour sensibiliser l'opinion du peuple sur le problème des Réfugiés Africains tandis que le Ministre des Affaires Etrangères s'est adressé à la Télévision. Des pancartes portant des slogans appropriés décoraient les rues. Une exposition photographique dépeignant la candidature des réfugiés a été organisée dans les locaux de la Chambre de Commerce. Des films sur les opérations de rapatriement au Soudan et en Guinée-Bissau ont été montrés à la Télévision. Une interview avec le Correspondant National du BPERA ( qui également le Président du CNAS) et celle avec le Représentant du HCR ont été publiées dans tous les journaux du pays. Une table ronde en langue vernaculaire sur le problème des réfugiés africains a été organisée avec la coopération active de l'Association Sénégalaise des Nations Unies. Des sermons ont été dits dans les mosquées et les Eglises et les Chefs traditionnels ont joué un rôle actif dans la propagation de l'évènement dans au moins six Provinces.
32. En République de l'Ouganda, le Bureau a été informé que le Président de la République devrait pour marquer la Journée prononcer un discours dans l'un des camps de réinstallation des réfugiés.
33. En Ethiopie, le Secrétariat général de l'OUA, en collaboration avec les autorités éthiopiennes, a organisé des cérémonies à l'Africa Hall, une réception a été donnée au Siège de l'OUA par le Secrétaire Général Administratif, un dîner dansant a eu lieu au Hilton Hotel à Addis-Ababa ainsi qu'un match de football a opposé les équipes du personnel de l'OUA et des diplomates africains accrédités en Ethiopie et une projection de film s'est déroulée au Théâtre National. Ces activités ont été organisées dans le souci de collecter des fonds pour venir en aide au réfugiés africains.
34. Le Comité Préparatoire mis sur pied pour cette occasion est composé des représentants du BPERA, du YWCA, des Ministères Ethiopiens de l'intérieur et des Affaires Etrangères et de l'Association des Femmes Africaines.
35. Le Secrétariat estime nécessaire d'exprimer sa gratitude pour le zèle et le dévouement manifestés par les membres du Comité et pour la coopération des organes d'information éthiopiens avec le concours de la Radio Voix de l'Evangile dans la propagation de l'évènement.

36. Dans son discours inaugural des cérémonies officielles marquant la Journée des Réfugiés Africains, S.E. le Général de Brigade TEFERI BANTE, Président du Conseil Militaire Administratif Provisoire d'Ethiopie a évoqué les multiples occasions de l'Histoire quand des personnes ont eu à quitter leurs patries à cause de la persécution religieuse ou politique, de la domination étrangère ou à la suite des soulèvements provoqués par la guerre et des calamités naturelles. Il a dit que le plus sérieux problème des réfugiés en Afrique en ce moment était celui provoqué par l'oppression coloniale et raciale, ainsi que les injustices de la domination étrangère. Le Général TEFERI a conclu son discours en rappelant à son auditoire que "le problème des réfugiés est un problème qui affecte tout le monde, et qu'étant donné que c'est un problème commun, sa solution exige la reconnaissance d'une responsabilité commune".

37. Pour sa part, Maître Kamanda wa Kamanda, Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, a, dans son discours à la même occasion, relié la solution du problème des Réfugiés Africains à la Décolonisation totale du Continent. Il a exprimé l'espoir que l'accession du Mozambique et de l'Angola à l'indépendance réduira sensiblement la nature sérieuse et l'importance du problème des réfugiés.

38. Enfin, M. GUNNAU KAELLENUS, Représentant régional du HCR pour l'Afrique, a fait un exposé sur les activités de son organisation en faveur des Réfugiés Africains. Il a évoqué le soutien des Gouvernements Africains à l'application effective des dispositions des Conventions de l'OUA et des Nations Unies sur les réfugiés et a demandé aux Etats Africains de faire montre de générosité en accordant l'asile aux réfugiés déplacés.

39. Il faudrait dire à ce stade que le BPERA a publié une revue intitulée "L'Afrique et ses Réfugiés", document qui a été déjà transmis aux Etats membres dans le souci de mettre en relief les multiples problèmes des réfugiés dans les divers domaines de l'Education, du Placement et des questions juridiques. Le BPERA a également fourni aux Etats membres des affiches murales portant des slogans appropriés devant être exposées dans les lieux publics.

40. Dans la revue en question l'on doit attirer l'attention sur les messages du Secrétaire Général Administratif de l'OUA et du HAUT Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Dans son message le Secrétaire Général Administration de l'OUA a souligné les causes fondamentales du problème des réfugiés en Afrique, la préoccupation de l'OUA devant ce problème humanitaire et les efforts déployés par les Etats membres pour le surmonter. Il a engagé l'intérêt continu de l'Afrique au service de la cause des réfugiés et a rassuré les réfugiés du dévouement total du Continent à l'amélioration de leurs conditions et à leur retour volontaire et leur réinstallation dans leurs pays d'origine. Dans son message, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a souligné le désir de voir un monde meilleur et beaucoup plus tolérant et a félicité les pays africains d'asile pour leur générosité en accueillant les réfugiés. Il a exprimé l'espoir que d'autres pays africains ratifieront les conventions de l'OUA et des Nations Unies sur les réfugiés, qui constituent le cadre juridique idéal pour la solution du problème des réfugiés.

41. Pour marquer l'occasion, la Fédération Luthérienne Mondiale a publié une déclaration de soutien à la Journée des Réfugiés Africains,

afin d'accentuer l'importance de la Journée parmi ses 92 Eglises membres. Le texte de la Déclaration est le suivant :

Reconnaissant le fait que le sort des réfugiés constitue l'une des manifestations les plus tragiques de l'injustice humaine et de l'intolérance ;

Rappelant sa préoccupation manifestée par ces programmes en faveur des Réfugiés Africains ;

Exprimant sa conviction que l'ultime solution au problème des Réfugiés se trouve dans sa prévention par l'élimination de toutes les formes de discrimination et, là où des situations de réfugiés existent déjà, par la création des conditions qui puissent faciliter le rapatriement librement consenti ;

La Commission du Service Mondial de la Fédération Luthérienne Mondiale, réunie à Genève du 22 au 25 avril 1975 en sa conférence annuelle, attire l'attention des Eglises membres de la FLM à la célébration de la Journée des Réfugiés Africains le 20 juin 1975, Journée proclamée par l'Organisation de l'Unité Africaine, et

Sollicite leur soutien ainsi que celui de leurs agences respectives à tous les efforts destinés à permettre aux réfugiés de refaire leur vie dans la justice et la dignité et de trouver des solutions permanentes et également

Décide de manifester son engagement aux objectifs de la Journée des Réfugiés Africains par ses efforts en faveur des Réfugiés Africains en étroite collaboration avec ses Eglises membres, les Gouvernements concernés, l'Organisation de l'Unité Africaine et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

43. La Journée a été également marquée par une donation généreuse et profondément appréciée de l'ordre de 500.000 CF faite par S.E. El Hadj Ahmadou Ahidjo, **PRESIDENT** de la République Unie du Cameroun. Le Représentant du Saint Siège a de son côté fait une contribution symbolique de cinquante dollars éthiopiens afin d'exprimer la conscience du Saint Siège à ce problème humanitaire. Il faudrait dire à cet égard que la Fédération Luthérienne Mondiale avait, précédemment fait un don de 2.500 dollars américains au titre de sa contribution aux préparatifs de la Journée.

44. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Résolution sur le Rapatriement volontaire des Réfugiés, le Bureau a adressé le texte de ladite Résolution aux Etats membres, aux membres du Comité de Coordination ainsi qu'aux Gouvernements Transitoires et aux Mouvements de Libération concernés.

45. Dans sa Note Verbale circulaire adressée aux Etats Membres, le Secréariat avait demandé aux Ministères des Affaires Etrangères "de nommer des Comités composés de représentants du Gouvernement et des agences, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et des organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent au problème des réfugiés afin de déterminer le nombre des réfugiés qui pourraient être éventuellement rapatriés, les besoins des réfugiés concernés et le coût du rapatriement de tels réfugiés". Le Bureau avait estimé que de tels renseignements pouvaient aider le Secréariat Général de l'OUA et d'autres organisations à recueillir les fonds nécessaires aux opérations et au rapatriement des réfugiés de Guinée-Bissau, du Mozambique et de l'Angola conformément aux dispositions de ladite Résolution.

46. En même temps que copie de cette Note Verbale a été adressée aux Correspondants nationaux, le Bureau a envoyé une lettre circulaire aux membres de son Comité de Coordination leur demandant de participer aux travaux des Comités envisagés.

47. Dans sa Note Verbale à l'Ambassade des Etats Unies en Ethiopie, le Bureau a soulevé le problème des 390 réfugiés d'Afrique Australe qui vivent en Amérique après la fin de leurs études. Le Bureau a demandé qu'il lui soit fourni des renseignements sur ces réfugiés concernant leurs pays d'origine, leurs qualifications académiques, les domaines de leur spécialisation et toutes autres formations pertinentes afin de savoir combien d'entre eux désirent retourner dans leurs pays d'origine.

48. Les Notes susréférénciées sont restées sans suite jusqu'au moment de la rédaction du présent rapport.

L'attention devrait être attirée sur les paragraphes 4, 5 et 6 de la Résolution CM/Rés. 399 (XXIV) concernant le Rapatriement volontaire, paragraphes .../...

dont le texte est reproduit ci-dessous à toutes fins utiles.

4. CHARGE la Commission des Dix d'entrer en contact avec les dirigeants des Mouvements de Libération et les gouvernements de Libération et les gouvernements intéressés au sujet du rapatriement des réfugiés dans leurs pays respectifs;
5. PRIE le Secrétaire Général Administratif d'étudier la possibilité de fournir une aide financière en vue du rapatriement des réfugiés et de leur réinstallation;
6. INVITE, à cette fin, les Mouvements de Libération et les gouvernements concernés à définir leurs priorités et leurs besoins en matière de rapatriement et de communiquer ces informations au Secrétaire Général Administratif de l'OUA dans les plus brefs délais;

49. Conformément à cette résolution, le Secrétariat a envisagé l'envoi d'une mission auprès du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, des Gouvernements Transitoires au Mozambique et de l'Angola et auprès des dirigeants des Mouvements de Libération des territoires concernés afin d'étudier la forme que doit prendre l'aide de l'OUA à ces pays. La mission devrait être conduite par le Président de la Commission des Dix de l'OUA sur les problèmes des réfugiés et serait composée des Représentants de ladite commission et du Secrétariat Général. Cependant, il a été estimé inopportun d'entreprendre une telle mission en Guinée Bissau, au Mozambique et en Angola.

50. Pour le cas de l'Angola, la situation qui y prévaut au cour des derniers mois est mieux connue pour être discuté ici. La mission conjointe OUA/Nations Unies en Angola immédiatement après la 9ème session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA à Dar-es-Salaam (Tanzanie) a conseillé que l'envoi de toute mission dans le territoire pour discuter des questions relatives au rapatriement devrait être reportée à une date ultérieure.

51. En ce qui concerne le Mozambique, il a été estimée nécessaire de renvoyer la mission a une date ultérieure, les dirigeants du Frelimo étant préoccupés par l'imminence de leur indépendance et par la mise sur place des structures appropriées après l'indépendance. Ce point de vue a été en outre renforcé par le sentiment de certains membres résidants en Ethiopie de la Commission des Dix de l'OUA sur le problème des Réfugiés qui ont estimé que la question du rapatriement des réfugiés dans leurs patries respectifs n'est pas tellement urgente et que l'un devrait accorder assez de temps aux nouveaux Gouvernements là où il en existe, pour s'installer.

52. Alors qu'il a été possible d'effectuer une mission en République de Guinée Bissau et de s'assurer de ses besoins pour le rapatriement des réfugiés, le Secrétariat a estimé que les frais de mission seront réduites

si les 3 pays concernés étaient visités par la même mission.

IV. RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSISTANCE DES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES EN  
VUE RAPATRIEMENT

53. Le Secrétariat estime qu'il est de son devoir de porter à la connaissance du Conseil des Ministres les renseignements reçus du HCR concernant les mesures que cette organisation a prises pour faciliter, au moment opportun, le rapatriement des réfugiés de la Guinée Bissau et du Mozambique.
54. Le HCR, conformément à la recommandation faite par son comité exécutif à sa 25ème session et à la demande du Gouvernement de la Guinée-Bissau, a "accepté la responsabilité totale pour le rapatriement volontaire, le secours immédiat et la réinstallation en Guinée-Bissau, des réfugiés et des personnes déplacées. Les programmes à moyen et à long terme seront cependant les responsabilités du PNUD. A la suite d'une mission inter-institution des Nations Unies en Guinée Bissau, le HCR a établi un programme détaillé d'assistance immédiate aux rapatriés et aux personnes déplacées, programme qui coûtera la somme de \$ EU 4.025.000. Il a lancé un appel à 52 pays, y compris 12 Etats africains pour leur demander d'aider à recueillir les fonds nécessaires. Le HCR et le PNUD espèrent pouvoir aider 150.000 réfugiés à retourner en Guinée-Bissau en plus de leur contribution aux travaux de reconstructions et de développement dans ce pays.
55. Un programme détaillé analogue dont le coût est estimé à \$ EU. 7.150.000 a été établi en faveur du Mozambique et un appel de fonds a déjà été lancé par le HCR aux pays membres des Nations Unies. Le HCR pense pouvoir réinstaller plus de 50.000 mozambicains rapatriés.
56. Etant donné que la réintégration des réfugiés rapatriés imposera un lourd fardeau à l'économie des pays concernés, la famille des Nations Unies et ses institutions spécialisées envisagent d'entreprendre une action concertée dans les divers domaines du Développement dans les pays affectés. Les programmes envisagés porteront essentiellement sur les domaines du transport des rapatriés à leurs nouvelles zones de réinstallation, l'alimentation et d'autres secours immédiats, la culture, les facilités sanitaires ainsi que d'autres infrastructures urgentes, nécessaires, telles que des routes d'accès et les bâtiments.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1975

# Report on Refugee Problem

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9424>

*Downloaded from African Union Common Repository*